Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20261013-20260803-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 13 octobre 2026

N° 2026.08.03
Objet : FINANCES – Adoption du plan de financement prévisionnel concernant la rénovation du centre technique de MONTS

Date de Convocation

Le 07 octobre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 01
Représentés : 04
Votants : 28

Le treize octobre deux mille vingt-six, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le sept octobre deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Catherine GAY, Maire.

Etaient présents :
Mme Catherine GAY, Maire,
M. Jean-Luc ARMAND, Mme Martine VIAUD, M. Grégory LARCHER, Mme Patricia SAINT-VENANT, M. Benjamin THOUVIGNON, Mme Méloée GANGNEUX, M. Valentin GILLET DEBARRE, Maires-adjoints
Mme Jocelyne LECROQ, M. Laurent MAURER, Mme Sophie DANIAUD, Mme Aliette GEAIRON, M. Laurent DRÉANO, M. Jacques DEFENIN, Mme Aline LARGEAU, M. David-Alexandre MEUNIER, Mme Sandrine GAUTIER, M. Amaury GOUYETTE, Mme Coralie FLAIS, Mme Marie DABURON, M. Frédéric GRILLET, Mme Alexandra PORCHERON, Mme Julie RIOLLET et M. Alexis MOREAU, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :
Mme Delphine CHERPI à M. Benjamin THOUVIGNON
M. Alexandre ESTHER à M. Valentin GILLET DEBARRE
Mme Béatrice ODINK à M. Frédéric GRILLET
M. Damien MICHAUD à M. Alexis MOREAU

Absents excusés : M. Cédric ANTONIAZZI

Secrétaire de séance : Mme Patricia SAINT-VENANT

Monsieur Grégory LARCHER explique que le projet de rénovation du centre technique de Monts est susceptible d'obtenir deux subventions :

- du SIEIL au titre de l'appel à projets « Sobriété énergétique des bâtiments publics tertiaires d'Indre et Loire »,
- de l'Etat au titre du Fond Vert « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ».

Le plan de financement prévisionnel 2027-2028 de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de rénovation du CTM	260 000 €	Fonds Vert (30 %)	91 990.50 €
Honoraires et frais annexes	46 635 €	SIEIL (16%)	50 000.00 €
		Fond propre	164 644.50 €
TOTAL	**306 635 €**	**TOTAL**	**306 635.00 €**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu la délibération n°2026.07.04 en date du 22 septembre 2026 adoptant le plan de financement prévisionnel concernant la rénovation du centre technique ;

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20261013-20260803-DE

Vu la circulaire du 04 avril 2024 relative au déploiement du fond vert ;

Vu la circulaire relative au déploiement à l'appel à projets 2026 portant sur la sobriété énergétique des bâtiments publics de l'Indre-et-Loire ;

Considérant que conformément à sa ligne politique, la municipalité souhaite une diminution de ces coûts de fonctionnement en électricité et chauffage ainsi qu'une amélioration des lieux de travail pour les agents ;

Considérant que le projet de rénovation du centre technique de Monts permettra de réduire les dépenses énergétiques ;

Considérant que pour la réalisation de ce projet, la commune de Monts envisage de faire appel au Fonds Vert à hauteur de 30 % en complément de l'autofinancement communal ;

Considérant que pour la réalisation de ce projet, la commune de Monts envisage de faire appel au SIEIL à hauteur de 16 % en complément de la demande du Fonds Vert et de l'autofinancement communal ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **D'abroger** la délibération n°2026.07.04 en date du 22 septembre 2026 adoptant le plan de financement prévisionnel concernant la rénovation du centre technique ;
- **D'adopter** la réalisation du projet de rénovation du centre technique ;
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel 2027-2028 tel que présenté ci-dessus ;
- **De s'engager** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention ;
- **D'autoriser** Madame la Maire à solliciter auprès de l'État, au titre du Fonds vert, la subvention nécessaire au financement de cette opération et à signer tout document afférent à cette demande ;
- **D'autoriser** Madame la Maire à solliciter auprès du SIEIL, au titre de l'appel à projets la subvention nécessaire au financement de cette opération et à signer tout document afférent à cette demande ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia SAINT-VENANT

La Maire,
Catherine GAY

Signé électroniquement par : Patricia SAINT-VENANT
Date de signature : 19/10/2026
Qualité : Monts - Secrétaire de séance

MAIRIE DE MONTS - 37260 (Indre-et-Loire)

Signé électroniquement par : Catherine GAY
Date de signature : 19/10/2026
Qualité : Monts - Maire